



Procès-verbal de l'assemblée générale du 13 mai 2013

Le président M. Jean Dambron souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance. Il transmet les excuses du Pr François Ferrero et de Mme Yvonne Allemann, membres d'honneur du comité de Relais, ainsi que celles d'un « membre actif » et d'un membre fondateur de Relais, MM. Georges Saloukvadze et F. Dupanloup, respectivement. Les associations et services suivants s'excusent également : INSIEME, le Service d'Ergothérapie Ambulatoire (SEA), l'Association pour l'Appartement de Jour (ApAJ) et la Haute École de Travail Social (HES-SO) ainsi que le GRAAP (Lausanne). 31 membres de l'association assistent à l'assemblée.

M. Dambron présente les membres du comité actuel, un nouveau candidat à l'élection ainsi que les « membres actifs » de Relais à l'assemblée [voir le point 6, ci-dessous].

1. L'ordre du jour est approuvé.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 30 avril 2012

Le Procès-verbal 2012 a été mis à disposition des membres de l'association sur place. Il est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport d'activité et de gestion

Le Rapport d'activité sera envoyé à tous les membres après l'assemblée. Le président passe en revue et commente ses différentes rubriques. Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Le Comité : En 2012, le comité était composé de six membres et aidé par quatre « membres actifs ». Il remercie un « membre actif », M. Robert Hammarström, qui après avoir soutenu le Relais pendant de nombreuses années, notamment dans le domaine de l'informatique, prend une

« retraite » bien méritée, et accueille Mme Arlette Czech au rang de ces renforts précieux à côté du comité.

Services offerts par Le Relais :

- Accueil personnalisé : C'est, avec le groupe de soutien, le service le plus essentiel du Relais. Il est assuré par plusieurs membres du comité et permet un premier contact en profondeur. Cela implique 1-2 heures d'entretien avec parfois un suivi intensif par la suite. De nombreuses familles ont adhéré à notre association par ce biais en 2012; plusieurs d'entre elles nous ont trouvé en consultant l'Internet.
- Groupe de soutien : Il est aussi très important. Le groupe a lieu deux fois par mois, dont une fois avec un invité professionnel. Il est animé à tour de rôle par des membres du comité ; nous verrons si nous continuerons ainsi ou avec l'animation par un/e professionnel/le. Les échanges ont été riches et profitables ; 2012 a été marqué par la présence de nombreux étudiants (infirmiers, assistants sociaux) et le groupe a fonctionné pendant l'été (juillet et août).
- Bulletins d'information : Les membres sont priés de nous signaler (à info@lerelais.ch) s'ils préfèrent recevoir ce bulletin trimestriel par email.
- Le site web du Relais www.lerelais.ch : Il est bien utilisé par des personnes en quête d'informations. Il a été remodelé en 2012 pour le rendre plus attractif et facile à naviguer.
- Conférences-débats : Il y en a eu quatre en 2012 : sur le programme JADE (Jeunes Adultes avec troubles psychiques DEbutants) (janvier), sur la dépression (avril), sur les évolutions récentes du concept de la schizophrénie (septembre) et sur la responsabilité des principaux acteurs en rapport avec le nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant (octobre).

A ceci il faut ajouter la projection d'un film « D'un jungle à l'autre », (film sur un voyage unique fait par six romands souffrant de troubles psychiques et encadrés par un groupe de soignants au cœur de la forêt amazonienne), une soirée festive de fin d'année, et l'organisation des Journées francophones de la Schizophrénie (JFS 2012).

Par rapport au JFS, nos efforts – stands et parcours sportif sur la plaine de Plainpalais, projection d'un film fait pour Relais par des étudiants en cinéma – n'ont pas suscité l'intérêt du grand public qui est le but de cette manifestation. Résultat décevant dont Relais essaie de tirer des leçons...

- Service contact-loisirs : Un nouvel éducateur a été engagé en 2012 suite au départ de l'ancien animateur après 20 ans. Malheureusement, cet arrangement n'a pas tenu et le groupe ne fonctionne pas pour l'instant. Nous cherchons d'autres solutions et vous tiendrons au courant.
- Permanence téléphonique : Il a été assuré deux fois par semaine avec un nouvel horaire : les lundi et vendredi après-midi de 14h à 16h30.
- Brochures du Relais : Après avoir refait notre dépliant de base en 2011, des versions révisées et « relookées » de nos deux autres dépliants – « Que faire en cas de crise » et « Première hospitalisation » – ont été publiées en 2012 avec l'aide de la Fondation Gloria Mundi.

Relations avec les institutions et les associations genevoises

- Partenariat avec le Département de santé mentale et de psychiatrie des HUG : Le Relais tient d'excellentes relations avec le Département. Les moments réguliers d'échanges sont :
 - les réunions entre les associations concernées par la santé mentale et les responsables du Département ;
 - les réunions du Groupe « Accueil-Familles » à Belle-Idée ;
 - la participation du Département à l'organisation des Journées de la Schizophrénie ;
 - la participation de nos membres au programme « Profamille » (qui pourrait devenir payant à l'avenir) ;
 - notre participation au comité de pilotage de l'Equipe mobile de suivi intensif dans le milieu ;
 - la présentation de notre association aux soignants en intra et extra hospitalier.
- Changements dans la psychiatrie publique genevoise : 2012 a vu beaucoup de changements à l'intérieur du Département et notamment celui d'une véritable « hémorragie » de médecins, la diminution des unités moyens séjours à Belle-Idée ainsi que des effectifs des CAPPI (Centres ambulatoires de psychiatrie et de psychothérapie intégrés). Un plan d'économie « Performance » prévoit encore des économies aux HUG (médical-social) en 2013-15. Avec l'association Pro Mente Sana, Le Relais a adressé un courrier à cet égard au Grand Conseil; nos représentants seront entendus devant la Commission de la santé du Grand Conseil le 31 mai 2013 et défendront la position qu'il y ait un lien essentiel entre la santé et le social.

- Nouveau droit de la protection de l'adulte et des mineurs : L'application genevoise de la loi fédérale est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Pour essayer d'analyser l'impact probable des changements prévus par la loi, notre association a organisé plusieurs conférences à ce sujet ; celle d'octobre 2012 a réuni les représentants de onze institutions concernées et permis des échanges très utiles ; deux autres conférences ont eu lieu en 2013. Un membre actif de Relais, M. Georges Saloukvadze, a été élu juge assesseur au sein du nouveau Tribunal de la protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE).
- Commission consultative du Grand Conseil sur les « Proches aidants » à domicile. M Saloukvadze participe aux travaux de cette commission, qui a été créée en 2012.
- Psytrialogue
- FÉGAPH
- Formation (Psyfor)

Relations extérieures

- CORAASP (Coordination romande des associations d'action en santé psychique): Relais fait partie de cette faîtière romande depuis plusieurs années et en 2012 a participé à l'élaboration d'une « Charte des proches ».
- GRAAP : En 2012, des représentants de Relais ont participé aux travaux préparatoires (ateliers) du Congrès annuel du GRAAP (mai 2013).
- VASK : Relais fait aussi partie de cette faîtière suisse depuis plusieurs années. En 2012, un « membre actif » de Relais, M. Dietmar Lohmann, a aidé la VASK à se réorganiser et à se renforcer. C'est via la VASK que notre association est en relation avec EUFAMI, la Fédération européenne des Associations de Familles de Malades psychiques.
- France (UNAFAM)
- 10^e Journée de la Schizophrénie 2013 : Pour le 10^e anniversaire des JdS, les manifestations étaient co-organisées au niveau romand. Relais s'est considérablement investi dans cette organisation, qui a commencé en 2012.

Finances du Relais

La situation était saine à fin 2012. Notre association a une nouvelle trésorière très active, Mme Zlata Salihbegovic. Pris dans leur ensemble, les cotisations et les dons sont en augmentation ces dernières années.

4. Rapport du vérificateur des comptes (fiduciaire)

La vérification des comptes est officialisée par une fiduciaire. Le rapport du vérificateur des comptes est approuvé à l'unanimité.

5. Cotisations 2014

L'assemblée générale de 2012 a approuvé une augmentation de Fr.10 pour les cotisations individuelles et de couple, ce qui fait Fr.60 par personne et Fr.80 par couple. Mais le comité a oublié d'appliquer cette augmentation en 2013 !

Décision sans besoin d'un nouveau vote: Elle sera donc appliquée en 2014.

6. Election du Comité et du vérificateur aux comptes

Six membres se représentent :

M. Jean DAMBRON, 62, Bvd Carl-Vogt, 1205 Genève

Mme Aviva DATTEL, 4, rue des Asters – 1202 Genève

Mme Miriam REIDY PROST, 23, Bd. de la Cluse, 1205 Genève

Mme Zlata SALIHBEGOVIC, rue Prévost-Martin 57, 1205 Genève

Mme Yolanda TOZZI, 15, rue Oscar Bider, 1220 Les Avanchets

Mme Marie-Ange ZWICKERT, 57, rte de Mon-Ideé, 1226 Thonex

Un nouveau candidat se présente :

Le Dr Julien ZIMMERMANN est un psychiatre très orienté sur la situation des familles ayant un proche malade. Il a travaillé dans plusieurs services au sein des HUG, y inclus les Urgences psychiatriques, l'Addictologie, la Psychiatrie gériatrique, l'unité Alizé du programme JADE et les Centres de thérapie brève (CTB). Il travaille actuellement au Service des spécialités psychiatriques avec les troubles Borderline et l'Hyperactivité chez les adultes. Dr Zimmermann est marié et père de deux enfants ; il remplace un autre représentant du Département de santé mentale et de psychiatrie des HUG, le Dr Nicolas PERRIN.

Les six membres actuels et le nouveau candidat sont élus à l'unanimité.

Une des deux fondatrices de notre association, Mme Yvonne ALLEMANN et l'ancien Directeur du Département universitaire de psychiatrie et Chef du Département hospitalier de psychiatrie le Pr François FERRERO restent membres d'honneur du comité.

Le mandat de l'actuel vérificateur des comptes est prolongé pour une année.

7. Divers et propositions individuelles

M. Dambron informe l'assemblée que le comité aimerait obtenir l'aide d'une personne salariée (à temps partiel) pour accomplir divers tâches importantes, notamment la recherche de fonds. Une demande des prestations d'un Emploi de solidarité (EDS) a été refusée, tous ces emplois ayant été bloqués en 2013 ; nous allons maintenant demander une Allocation de Retour à l'Emploi (ARE) à 50% (dont Relais contribuerait 25% et l'état à 25%) pour Mme Zlata Salihbegovic.